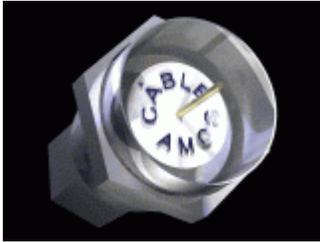


# Politique d'utilisation du service WIFI

Nouveau service d'Internet sans fil gratuit de la municipalité de Preissac disponible au secteur des Rapides – village.

**Ce projet est une collaboration de Télédistribution Amos.**



*Télédistribution Amos Inc.*

Modalités de service - Réseau sans-fil public de la municipalité de Preissac

*L'accès sans fil et gratuit à Internet est rendu possible grâce à la municipalité de Preissac et de Télédistribution Amos Inc. Afin d'assurer la viabilité à long terme du projet, les conditions suivantes doivent être respectées par les usagers:*

## **Responsabilités des usagers**

Il est interdit d'utiliser le service pour pratiquer des activités illégales. L'utilisateur assume l'entière responsabilité d'une telle utilisation et s'engage à dédommager le fournisseur de la bande passante pour toute dépense qu'un tel usage pourrait leur occasionner.

La connexion sans fil offerte n'est pas cryptée. Il appartient donc aux usagers d'utiliser des protocoles sécurisés s'ils souhaitent protéger leurs mots de passe et autres informations confidentielles.

Il est primordial de respecter les autres usagers du lieu où le service est utilisé.

Le service est offert pour un usage itinérant et temporaire, pour le bien de la communauté. L'utilisation du service de façon récurrente ou intensive à partir d'un domicile ou d'un lieu de travail constitue une utilisation abusive, à moins d'obtenir l'accord du fournisseur de la bande passante.

Il est interdit de relayer ou de partager, de quelque moyen que ce soit, la bande passante offerte dans les Zones.

## **Responsabilités de la municipalité**

Afin de protéger la vie privée des usagers, aucun renseignement nominatif ne sera divulgué, publié, transmis ou vendu à un tiers sans l'accord explicite de chacun des usagers, sauf si un mandat de perquisition ou une cour de justice nous force à le faire.

Seules les informations suivantes seront archivées sans votre permission explicite: l'adresse MAC de l'appareil utilisé pour la connexion, la durée, et la quantité de données transmises au cours de chaque connexion.

Aucun archivage du contenu ou de la destination de votre trafic ne sera réalisé. Exceptionnellement, sa nature pourra être analysée afin de localiser un problème technique.

### **Droits de la municipalité**

Afin d'assurer un service de la meilleure qualité possible et d'assurer la viabilité à long terme du projet, la municipalité se réserve le droit de:

Instaurer une limite de bande passante (vitesse ou quantité ou temps).

Désactiver l'adresse MAC de quiconque qui n'a pas respecté les responsabilités énoncées ci-haut ou a tenté d'éviter les mécanismes de contrôle par l'utilisation de différents moyens.

Bloquer les connexions de certains services qui consomment la bande passante comme les téléchargements et les sites internet ne convenant pas à un public de tous les âges ou autres services.

Le tout selon les règles édictées au code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal ainsi que celui des employés municipaux en vigueur.